

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 29 janvier 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 48

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 janvier 2026

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique; Messieurs ALRIVIE André, BALLET Régis, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BOUYSSON Frédéric, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, CHAVIGNE Jean-Paul, CHEVREUIL Jean-François, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FILLATRE François, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MONTEIL Jean-Michel, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-01

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DES INSTANCES DELIBERANTES

Monsieur le Président explique au Comité Syndical la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur conformément à la modification des statuts de la Fédération. Il propose d'examiner le projet qui leur a été adressé avec la convocation.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'adopter ce règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité l'adoption du règlement intérieur ci-annexé proposé par Monsieur le Président.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 29 janvier 2026

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20260129-2026_01-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 29 janvier 2026

Nombre de délégués

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

En exercice : 74

Date de convocation : 21 janvier 2026

Présents : 48

Votants : 48

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Mesdames, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique;
Messieurs ALRIVIE André, BALLET Régis, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BOUYSSON Frédéric, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, CHAVIGNE Jean-Paul, CHEVREUIL Jean-François, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FILLATRE François, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MONTEIL Jean-Michel, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-02

Objet : MODIFICATION DES STATUTS de la FEDERATION

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical a adopté une délibération le 25 septembre 2025 pour valider le principe de modification des statuts de la FDEE19 afin de modifier le périmètre de certains de ses secteurs, mettre en place de nouvelles compétences en matière d'éclairage public telles que la maintenance et l'exploitation des installations et la maîtrise d'ouvrage des mises en valeur des bâtiments pour les communes qui le souhaiteraient ainsi que proposer la participation à l'élaboration d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) en se positionnant comme Autorité Publique Locale Compétente (APLC).

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, et fonction de la décision du Comité Syndical de ce jour, les conseils municipaux se sont prononcés par voie de délibération municipale sur ces statuts modifiés pendant 3 mois à compter de la notification du 1^{er} octobre 2025.

Cette décision entraîne le projet de nouveaux statuts ci-annexé.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président propose d'adopter ces nouveaux statuts à compter de la date d'effet de l'arrêté de Monsieur le Préfet.

En revanche, la date d'effet de la modification du périmètre des secteurs n'interviendra qu'au lendemain du 2^{ème} tour des élections municipales, le 23 mars 2026.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité l'adoption de la modification des statuts ci-annexés.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 29 janvier 2026

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20260129-2026_02-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 29 janvier 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 48

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 janvier 2026

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique;
Messieurs ALRIVIE André, BALLET Régis, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BOUYSSON Frédéric, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, CHAVIGNE Jean-Paul, CHEVREUIL Jean-François, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FILLATRE François, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MONTEIL Jean-Michel, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-03

Objet : DESIGNATION AUTORITE PUBLIQUE LOCALE
COMPETENTE (APLC) POUR LE PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIE
(PCRS)

Monsieur le Président rappelle que le 1er juillet 2012, la réforme « anti-endommagement des réseaux » ou « DT-DICT » est entrée en application. Dès lors les maîtres d'ouvrage sont responsables de la sécurité de leurs chantiers, les exploitants de réseaux doivent s'engager clairement sur la position des ouvrages, les entreprises de travaux doivent attester des compétences liées à la nature des travaux qu'elles exécutent. L'objectif du volet cartographique de cette réforme est double : améliorer la précision du repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.

En 2026, ces exigences seront applicables à ces mêmes réseaux sur l'ensemble du territoire national. Les exploitants des réseaux, comme les collectivités territoriales, vont devoir adapter leurs outils cartographiques pour faire face à une double gestion ; celle de l'amélioration du stock cartographique existant d'une part, et d'autre part celle de la qualité du flux issu des travaux neufs qu'ils doivent impérativement géoréférencer en classe A.

Concernant le fond de plan sur lequel les réseaux sont reportés, qu'ils soient sensibles ou non, Monsieur le Président explique que l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 précise que « le fond de plan employé est le meilleur lever régulier à grande échelle disponible, établi et mis à jour par l'autorité publique locale compétente en conformité avec les articles L. 127-1 et suivants du Code de l'environnement ».

Afin de répondre efficacement et durablement aux attentes dont il est l'objet, le fond de plan topographique employé, doit posséder des qualités non seulement en termes de précision et de mise à jour mais aussi en termes d'interopérabilité,



De plus, Monsieur le Président ajoute que pour disposer d'une cartographie des réseaux de classe A exploitable correctement, il est indispensable de pouvoir les localiser sur un fond de plan lui-même suffisamment précis. En effet, sur le terrain, de nombreuses opérations sont encore effectuées en « cotant » les réseaux par rapport à leur environnement, ce qui impose de géoréférencer cet environnement avec précision. En outre, seul un fond de plan mutualisé précis assurera la cohérence de l'ensemble des réseaux et donc répondra aux exigences de sécurité de la réforme.

Ce fond de plan, nécessairement à très grande échelle, est destiné à être utilisé dans le cadre des échanges entre collectivités et exploitants, et pour leurs besoins propres, notamment leurs réponses aux « DT-DICT ».

Monsieur le Président précise qu'il n'a pas vocation, par ailleurs, à se substituer aux bases de données « métier » des gestionnaires des collectivités ou des exploitants, et ne contient donc pas d'information « métier », exception faite des affleurants de réseaux fournis par les exploitants.

L'interopérabilité, fondement de ce référentiel cartographique « commun », sera satisfaite par la constitution d'un socle topographique minimal de base appelé Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) à très grande échelle et sa réalisation est à l'initiative de l'autorité publique locale compétente.

Monsieur le Président expose que le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) est un fond de plan de voirie à haute précision destiné à servir de support topographique échangeable et mutualisable pour satisfaire à la législation en vigueur.

Il ajoute que ce dernier a pour objectif de devenir le socle cartographique entre les collectivités, EPCI et gestionnaires de réseaux pour fiabiliser le repérage des réseaux enterrés sur le terrain par les entreprises de travaux, aussi bien en zone urbaine dense que zone rurale.

Les objectifs du PCRS sont :

- Améliorer la précision du repérage des réseaux pour éviter les accidents,
- Constituer une base de données structurée et normalisée,
- Optimiser les coûts portés par chacun des acteurs en mutualisant,
- Partager un fond de plan unique,
- Fiabiliser les échanges d'informations entre les acteurs,

Monsieur le Président précise qu'à l'échelon local, la constitution et la maintenance du PCRS relève de la responsabilité de **l'autorité publique locale compétente**, à l'échelon le plus approprié, dans le cadre d'une mutualisation entre les exploitants de réseau et les collectivités, et établissements publics.

Au regard de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus et dans un souci d'efficacité de la mise en œuvre du PCRS, Monsieur le Président propose au Comité syndical, conformément aux statuts du syndicat, dans le cadre des activités accessoires et dans le prolongement des compétences du syndicat, d'inscrire le syndicat en qualité **d'autorité publique locale compétente - APLC**, et d'exercer la mission d'établir et de gérer le Plan Corps de Rue simplifié (P.C.R.S) à l'échelle de son territoire en qualité d'autorité publique locale compétente, au sens des arrêtés des 15 février 2012 et 22 décembre 2015.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver que la FDEE 19 se positionne en tant qu'Autorité Publique Départementale Compétente, APLC à la maille de son territoire.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 29 janvier 2026

Le Président,

Christian DUMOND



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication



FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 29 janvier 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 48

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 janvier 2026

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique;
Messieurs ALRIVIE André, BALLET Régis, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BOUYSSON Frédéric, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, CHAVIGNE Jean-Paul, CHEVREUIL Jean-François, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FILLATRE François, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MONTEIL Jean-Michel, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-04

Objet : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'AFADIL
(Association d'Aide aux Familles en Difficulté de Logement) -
2026

Monsieur le Président rappelle que l'AFADIL est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui regroupe, entre autres, le Conseil Départemental, les CCAS des grandes villes, plusieurs Communes et Communautés de Communes, EDF et GDF, etc ...

Monsieur le Président indique que les précédents budgets prévoyaient le versement d'une somme annuelle de 2 000 € pour contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Il propose de reconduire et de revaloriser le versement d'une subvention pour l'année 2026.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Comité Syndical décide de fixer à 2 500 € la contribution de la Fédération au Fonds de Solidarité pour le logement au titre de l'année 2026.

Fait à Laguennès-sur-Avalouze, le 29 janvier 2026

Le Président,

Christian DUMOND



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication

RECU EN PREFECTURE
le 04/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20260129-2026_4-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

**Extrait du registre des délibérations du Comité
Syndical**

Séance du 29 janvier 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 48

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 janvier 2026

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique; **Messieurs** ALRIVIE André, BALLET Régis, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BOUYSSON Frédéric, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, CHAVIGNE Jean-Paul, CHEVREUIL Jean-François, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FILLATRE François, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MONTEIL Jean-Michel, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-05

Objet : REPARTITION DES REDEVANCES DE CONCESSION
2026

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que la somme à répartir entre les collectivités pour l'année 2026 s'élève à 870 000 €.

Il propose, conformément à l'Article 10 des statuts, la répartition proportionnelle :

- . au nombre d'abonnés BT,
- . à la longueur des lignes BT et HTA des secteurs et des communes.

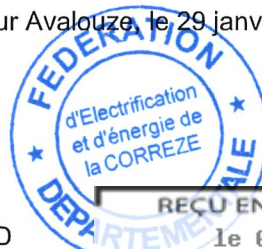
(voir document joint)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité cette répartition.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 29 janvier 2026

Le Président,

Christian DUMOND



REPARTITION DES REDEVANCES DE CONCESSION ANNEE 2026

			PROPORTION SECTEURS/COMMUNES		REPARTITION REDEVANCE		
Secteurs et Communes	Abonnés Basse Tension	Longueur HTA et BT	Clé de répartition	Répartition 2025 brute	Clé de répartition	Ligne Budgétaire N°758882	Pour mémoire 2025
Secteurs d'Energie							
ARGENTAT	2 382	329	88,57%	770 562 €	2,56%	19 721 €	17 922 €
AYEN	5 630	568			5,03%	38 791 €	35 253 €
B.M.T.	8 050	945			7,84%	60 422 €	54 910 €
BEAULIEU	2 368	335			2,58%	19 901 €	18 086 €
BEYNAT	2 753	298			2,56%	19 724 €	17 925 €
BRIVE	47 792	1 596			27,12%	208 949 €	189 890 €
EGLETONS	5 739	795			6,18%	47 601 €	43 259 €
HTE-VEZERE	5 125	823			6,06%	46 726 €	42 464 €
LARCHE	6 907	491			5,18%	39 911 €	36 270 €
LAROCHE- CANILLAC	1 775	230			1,83%	14 130 €	12 841 €
LUBERSAC	4 207	533			4,29%	33 037 €	30 024 €
MERCOEUR	2 195	343			2,55%	19 659 €	17 865 €
MEYSSAC	3 338	386			3,22%	24 836 €	22 571 €
ORGNAC	7 252	806			6,84%	52 741 €	47 930 €
STE-FEREOLE	1 961	196			1,74%	13 443 €	12 217 €
SAINT-PRIVAT	3 352	418			3,38%	26 074 €	23 695 €
SEILHAC	5 139	552			4,76%	36 659 €	33 316 €
TULLE-NORD	3 357	323			2,93%	22 545 €	20 489 €
TULLE-SUD	3 922	360			3,33%	25 692 €	23 348 €
Total Secteurs	123 244	10 327			100,00%	770 562 €	700 275 €
Communes							
ARGENTAT	2 431	119	11,43%	99 438 €	12,63%	12 555 €	13 125 €
BEAULIEU	1 046	46			5,12%	5 087 €	5 423 €
BORT LES ORGUES	2 098	79			9,45%	9 400 €	10 307 €
EGLETONS	2 589	98			11,70%	11 631 €	12 741 €
OBJAT	2 461	91			10,99%	10 925 €	12 018 €
TULLE	10 161	253			37,89%	37 677 €	44 336 €
UZERCHE	1 812	135			12,23%	12 162 €	11 776 €
Total Communes	22 598	821				99 438 €	109 726 €
Total général	145 842	11 148	100,00%	870 000 €	870 000 €		

REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-2000087955-20260129-2026_05-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 29 janvier 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 48

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 janvier 2026

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

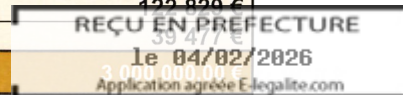
Présents : Mesdames, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique;
Messieurs ALRIVIE André, BALLET Régis, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BOUYSSON Frédéric, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, CHAVIGNE Jean-Paul, CHEVREUIL Jean-François, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FILLATRE François, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MONTEIL Jean-Michel, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-06

Objet : REPARTITION DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA
CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TICFE) 2026

Monsieur le Président propose, pour l'exercice 2026, la répartition de cette taxe selon les taux indiqués dans le tableau ci-après :

Secteurs	Montant perçu en 2025	Taux de répartition 2026	Montant Prévisionnel 2026
ARGENTAT	79 073,97 €	2,17%	65 247 €
AYEN	213 295,48 €	5,87%	175 999 €
BEAULIEU	79 437,54 €	2,18%	65 547 €
BEYNAT	108 501,15 €	2,98%	89 529 €
BMT	297 032,69 €	8,17%	245 094 €
BRIVE	719 393,03 €	19,79%	593 601 €
EGLETONS	181 782,73 €	5,00%	149 997 €
HTE-VEZERE	183 931,61 €	5,06%	151 770 €
LARCHE	290 658,96 €	7,99%	239 835 €
LAROCHE CANILLAC	50 350,93 €	1,38%	41 547 €
LUBERSAC	176 682,02 €	4,86%	145 788 €
MERCOEUR	74 889,41 €	2,06%	61 794 €
MEYSSAC	139 477,62 €	3,84%	115 089 €
ORGNAC	288 350,84 €	7,93%	237 930 €
SEILHAC	197 020,58 €	5,42%	162 570 €
ST PRIVAT	107 024,75 €	2,94%	88 311 €
STE FEREOLE	92 354,81 €	2,54%	76 206 €
TULLE NORD	159 779,74 €	4,39%	131 841 €
TULLE SUD	148 857,87 €	4,09%	122 829 €
Commune de Beaulieu	47 843,27 €	1,32%	39 477 €
TOTAL	3 635 739,00 €	100,00%	3 000 000,00 €



Le Comité syndical, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité :
APPROUVE la répartition de la TICFE 2026 selon le tableau présenté par Monsieur le
Président

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 29 janvier 2026

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20260129-2026_06-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 29 janvier 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 48

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 janvier 2025

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique; Messieurs ALRIVIE André, BALLET Régis, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BOUYSSON Frédéric, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, CHAVIGNE Jean-Paul, CHEVREUIL Jean-François, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FILLATRE François, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MONTEIL Jean-Michel, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-07

Objet : COMPLEMENT ARTICLE 8 – REPARTITION 2026

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical que le budget principal de la FDEE19 verse aux budgets annexes un complément à l'article 8 pour l'année 2026 selon la répartition suivante :

Secteurs	Communes	Lieu-Dit	Linéaire (Pose)	Linéaire (Dépose)	Longueur déposée	Longueur sécurisée	Montant HT
BMT	NAVES	Chaunac	BT Aérien T70 - 130m BT sout 150 ² /240 ² - 465m HTA sout 95 ² - 115m	T35 - 75m T70-600m HTA 34,4 - 100m	775	175	50 000 €
BRIVE	USSAC	Le Vergis	370 ml	HTA Aer 260 m	260	260	55 200 €
HTE VEZERE	SALON LA TOUR	La Bachellerie	BT Aérien T70 - 160m BT Aérien T150 - 980m BT sout 240 ² - 660m HTA sout 95 ² - 370m	527 m T70	527	0	82 400 €
MEYSSAC	COLLONGES LA ROUGE	La Côte	630ml	Fils Nus 560ml	560	560	43 200 €
ORGNAC	ST SOLVE	Bellevue (Mairie)	BT sout 150 ² - 190m BT sout 240 ² - 460m	T35 - 35 m T70 - 384m BT sout 95 ² - 75m	494	35	46 400 €
BEAULIEU	LIOURDRES	CAYRE	BT Sout	Nu 210 m	210	210	22 800 €
							300 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20260129-2026_07-DE

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Accepte le financement complémentaire à l'article 8 d'un montant de 300 000,00 € TTC tel que présenté par Monsieur le Président,
- Donne tous pouvoirs au Président pour la mise en œuvre de ce financement complémentaire

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 29 janvier 2026

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20260129-2026_07-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 29 janvier 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 48

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 janvier 2026

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique; **Messieurs** ALRIVIE André, BALLET Régis, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BOUYSSON Frédéric, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, CHAVIGNE Jean-Paul, CHEVREUIL Jean-François, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FILLATRE François, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MONTEIL Jean-Michel, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-08

Objet : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
CORREZE POUR LA MISE EN PLACE DE CLAUSES D'INSERTION
SOCIALE DANS LES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Président indique que le Conseil départemental de la Corrèze propose un partenariat avec les Maîtres d'Ouvrage et les entreprises pour une mission d'expertise et d'assistance dans le cadre de sa politique d'insertion et de cohésion sociale.

Dans le cadre des différents marchés ER (électrification rurale), Télécom ou EP (éclairage public), la FDEE 19 doit s'engager, dans une démarche de développement des clauses d'insertion et répondre, ainsi, à la sollicitation du Département.

Cette convention définit les engagements de chaque partie et fixe les règles de collaboration des différents partenaires pour la mise en œuvre des clauses d'insertion.

Le Comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Corrèze pour la mise en place de clause d'insertion sociales dans les marchés publics.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 29 janvier 2026

Le Président,

Christian DUMOND



99_DE-019-200087955-20260129-2026_08-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 29 janvier 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 48

Votants : 48

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 21 janvier 2026

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames, POUJADE Roselyne, SALLES Dominique; Messieurs ALRIVIE André, BALLET Régis, BARDOT Claude, BELLO Jean-Luc, BOUYSSON Frédéric, CHANOURDIE Patrick, CHASSAGNARD Roger, CHAVIGNE Jean-Paul, CHEVREUIL Jean-François, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FILLATRE François, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LAFFAIRE André, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MOISSON Albert, MONTEIL Jean-Michel, MORENA Jean-Philippe, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, POUCHOU Yves, POUGET Jean-Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-09

Objet : PROGRAMME DE TRAVAUX 2026 « FACE »

Monsieur le Président propose le programme des travaux d'électrification rurale pour l'année 2026. Ces travaux sont éligibles à la dotation FACE qui est versée annuellement à la FDEE19 par le Ministère de la Transition Energétique. Ce dernier a informé les syndicats départementaux d'énergie que le montant de la dotation 2025 serait de même ordre que celui de l'année 2024. L'arrêté ministériel d'attribution de cette dotation devrait être transmis prochainement à la FDEE19 et fera l'objet d'une éventuelle autre délibération du Comité Syndical de la FDEE19 dans le cas d'une valorisation différente de la dotation 2025.

Le montant du programme des travaux d'électrification de l'année 2026 a donc été calculé selon une estimation de cette dotation : **voir document joint**

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur ces programmes.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Accepte la réalisation du programme de travaux « FACE 2026 » d'un montant de 2 793 750 € HT tel que proposé par Monsieur le Président. Ce montant n'est qu'indicatif selon les avancées de la Mission pour le Financement de l'Electrification Rurale (MFER), le budget alloué pour 2026 n'ayant pas été voté par le Ministère des Finances.
- Donne tous pouvoirs au Président pour la mise en œuvre de ce programme.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 29 janvier 2026

Le Président,

Christian DUMOND



SIE	FACE AE Extension	FACE AP Renforcement	FACE S	Intitulés des AFFAIRES (FACE C et ART 8)		FACE CE	ART 8 Pour Mémoire
ARGENTAT		107 300,00 €		MONCEAUX / DORDOGNE	DISSIMULATION BT LAYGUES	100 000,00 €	
AYEN		260 000,00 €	27 500,00 €	ALLASSAC	DISSIMULATION SAILLANT VIEUX (GC réels)	98 000,00 €	
BEAULIEU		43 000,00 €		LUOUDRES	DISSIMULATION / RENFORCEMENT CAYRE		57 000,00 €
BEYNAT	85 000,00 €	29 500,00 €		MENOIRE	DISSIMULATION RUE DE LA RESISTANCE	89 000,00 €	
BAT		80 700,00 €		NAVES	RENFORCEMENT BT CHAUNAC		125 000,00 €
BRIVE		61 300,00 €	41 000,00 €	USSAC	RENFORCEMENT BT/HTA LE VERGIS		138 000,00 €
EGLETONS		135 000,00 €	182 000,00 €				
HAUTE VEZERE		97 000,00 €		SALON-LA-TOUR	RENFORCEMENT La BACHELLERIE		206 000,00 €
LARCHE		74 000,00 €	35 100,00 €	CUBLAC	DISSIMULATION RUE DU BOUSQUET	60 000,00 €	
LA ROCHE CANILLAC				GROS CHASTANG	Dissimulation BT aux Sivades	53 200,00 €	
LUBERSAC		55 000,00 €	45 600,00 €				
MERCOEUR		59 000,00 €		SEXICLES	DISSIMULATION AU BOURG RUE DE LA FONTAINE		
MEYSSAC		26 400,00 €	36 100,00 €	COLLONGES LE ROUGE	RENFORCEMENT LA COTE		108 000,00 €
ORGNAC		46 000,00 €		SAINT SOLVE	RENFORCEMENT BELLEVUE		116 000,00 €
SAINT PRIVAT			12 400,00 €				
SAINTE FEREOLE		231 300,00 €		SADROC	DISSIMULATION LA BORIE	100 000,00 €	
SELHAC		243 000,00 €		LAGRAULIERE	DISSIMULATION RUE DE BEL AIR		
TULLE NORD		109 000,00 €		SAINT MEXANT	DISSIMULATION RUE DU FOND BOURG		
TULLE SUD		82 000,00 €		CORNIL	DISSIMULATION IMPASSE DES CHATAIGNERS		
MONTANT HT	85 000,00 €	1 739 500,00 €	379 700,00 €			500 200,00 €	750 000,00 €
Dotation FACE	125 000,00 €	1 400 000,00 €	300 000,00 €		2 235 000,00 €	410 000,00 €	
Travaux HT	156 250,00 €	1 750 000,00 €	375 000,00 €			512 500,00 €	
	71 250,00 €	10 500,00 €	-4 700,00 €		2 793 750,00 €	12 300,00 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2026

Application agréée E-legalite.com